

# Comités de salaires : inscrivez-vous avant demain mercredi minuit !



Communiqué • 18 avril 2023

Nous venons d'apprendre que **les comités salaires devraient se tenir AVANT le 26 mai prochain pour une mise en paye en septembre.**

Attention, vous avez jusqu'à ce mercredi 19 avril minuit pour que vos représentants de proximité puissent étudier votre situation salariale et vous défendre lors des prochains comités des salaires.

**FO vous invite à vérifier que la coche OUI soit bien grisée dans monKiosque.**

Pour ce faire, aller dans monKiosque/Collaborateur/Comité salaire

Collaborateur

- Réalisé et absences
- Gestion administrative
- Ecrans simplifiés
- Gestion du CET
- Restitutions
- Comité salaire

**C** Formulaire comité salaire

Autorisation donnée aux membres des représentants de personnel des Comités de suivi des salaires

Oui  Non

Si la coche est grisée à côté du OUI, vous n'avez rien à faire.

Si la coche est grisée à côté du NON, remplissez le formulaire, puis validez !

MESURES INDIVIDUELLES 2022

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_ MATRICULE: 0208207

Dans le cadre de l'entretien des mesures individuelles, j'autorise le directeur de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-dessus.

PTA: mon groupe, mon niveau de classification et mon niveau de placement, le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Journaliste: le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du pèler sur lequel il s'agit d'inscrire; s'il y a lieu, l'intégration de primes à mon salaire de base:

montant prime	<input type="text"/>	nature de la prime	<input type="text"/>
montant prime	<input type="text"/>	nature de la prime	<input type="text"/>
montant prime	<input type="text"/>	nature de la prime	<input type="text"/>

le nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Je fais cette demande en vue :

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je me considère en difficulté

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je n'ai pas eu de mesure depuis 2 ans ou plus

Vous avez la possibilité d'exercer un droit de rétraction de votre autorisation en envoyant un mail à l'adresse suivante : [mesures.individueles@france.fr](mailto:mesures.individueles@france.fr)

Votre consentement sera renouvelé automatiquement chaque année, si vous souhaitez interrompre cette autorisation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [mesures.individueles@france.fr](mailto:mesures.individueles@france.fr)

La collecte de ces informations n'entraîne aucun profilage, les données ne peuvent pas être exploitées pour d'autres fins que l'examen individuel de la situation (ou de la carrière), et elles ne font pas l'objet d'un traitement automatisé.

**Validation**